

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2016

Le 08 février 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2016

Présents Mmes COATTRENEC, GABASIO, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoir : Mme DALLES donne procuration à Mme GABASIO, Mme SCOLARI donne procuration à Mme PEYLIN

Absents : Mme MULLER

Le compte rendu de la séance du 11 janvier 2016 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame Ghislaine PEYLIN adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire annonce la démission de Monsieur REGAZZONI Frédéric

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'ajout de deux délibérations :

Avenant n°1 au MAPA réfection du bardage du local des services techniques
Avis sur le SDA ADAP (Sd'AP) du réseau de transport du Pays Voironnais

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2015.

Toutes sections confondues ce sont :

2 516 797,19 € de dépenses totales. Constituées de près de **63,60%** de Dépenses Réelles de fonctionnement.

3 111 029,99 € de recettes

Soit un résultat de gestion excédentaire de
594 232,80 €.

Section de Fonctionnement

Le résultat au 31 décembre 2015 s'élève à **583 023,37 €**

Il pourrait être affecté de la manière suivante :

583 023,37 € affectés en recettes d'investissement du BP 2016, soit 100 % du résultat de Fonctionnement.

Section d'investissement

Le résultat au 31 décembre 2015 est de **11 209,43 €**, auquel on ajoute 114 210,49 € d'excédent antérieur,
soit un résultat final d'investissement de 125 419,92 €

Le résultat sera reporté en recettes d'investissement du BP 2016

Le compte administratif sera voté à la prochaine réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 90/2015 : Mission de contrôle technique - Alarme incendie Mairie

Décision 91/2015 : Maintenance informatique Mairie et bibliothèque

Décision 01/2016 : Animations "Tri à jeu", "Petite ouïe" et "Animatières" à l'école maternelle

Décision 02/2015 : Renonciation Droit de Préemption Vte GALLIN Nicole - Lot 1 "Les Fleurs des Champs" La Barlière

Décision 03/2016 : Renonciation Droit de Préemption Vte GALLIN Nicole - Lot 2 "Les Fleurs des Champs" La Barlière

Décision 04/2016 Renonciation Droit de Préemption Vte GALLIN Nicole - Lot 3 "Les Fleurs des Champs" La Barlière

Décision 05/2016 : Renonciation DPU Vte APPART NEUF M. PALUMBO Vincent - Les Vachonnes Section C 1799 - 1800

Décision 06/2016 : Renonciation DPU Vte APPART NEUF M. PALUMBO Vincent - Les Vachonnes Section C 1801 - 1802

Décision 07/2016 : Renonciation DPU Vte APPART NEUF M. PALUMBO Vincent - Les Vachonnes Section C 1803 - 1804

Décision 08/2016 : Contrat de location Madame METZGER Décision 09/2016 :

Décision 09/2016 : Contrat de coréalisation du spectacle "jusque dans nos sourires"

Décision 10/2016 : Contrat de vente de gaz formule prix fixe garanti public - salle des fêtes

Délibération N° 08/2016 :

**AVENANT N°1 AU MAPA REFECTION DU BARDAGE DU LOCAL
DES SERVICES TECHNIQUES**

Dans le cadre des travaux de réfection du bardage du bâtiment des services techniques, des chéneaux en zinc doivent être posés afin de récupérer les eaux pluviales et éviter la chute de ces eaux sur le sel.

Les travaux décrits ci-dessus entraînent une augmentation du montant global du marché public supérieure à 5 %.

En effet, le montant initial du marché à procédure adaptée est :

Pour le montant HT de 16 653,00 €.

Pour le montant TTC de 19 983,60 €.

Le montant de l'avenant est :
Pour le montant HT de 1636,00 €.
Pour le montant TTC de 1963,20 €.

Les travaux en sus correspondent à un écart de 9,82 % par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché public est :

Pour le montant HT de 18 289,00 €.
Pour le montant TTC de 21 946,80 €.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature de l'avenant N°1 au marché public de réfection du bardage du centre technique.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 09/2016 :

**ALIENATION DU CHEMIN RURAL DE « LA VIGNE » ET MISE EN DEMEURE AUX RIVERAINS
D'ACQUERIR LES TERRAINS ATTENANT A LEUR PROPRIETE**

Vu le Code rural, et notamment son article L.161-10 ;
Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;
Vu le Décret N° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du Lundi 7 Décembre au Mardi 22 Décembre 2015,

Monsieur le Maire précise à l'assemblée délibérante que, compte tenu des conclusions du commissaire enquêteur et de son avis favorable en date du 21 Janvier 2016, il convient à présent de prendre une décision quant à l'aliénation de ce chemin rural en vue d'ordonner celle-ci et de poursuivre les formalités s'y afférant notamment par la mise en demeure des riverains d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés.
Si dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, ceux-ci ne répondent pas ou ne font pas d'offre, il est procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, l'aliénation du chemin rural de la vigne et de poursuivre les formalités s'y afférant.

Délibération N° 10/2016

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANTICIPEE 2016
A L'ASSOCIATION « A.E.J**

Vu la demande du bureau de l'association « Animation Expression Jeunes » sollicitant un versement anticipé d'une partie de la subvention qui lui sera allouée par la municipalité pour la gestion 2016.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée un versement anticipé de 20 000€ correspondant à une partie de la subvention qui sera allouée pour ce même exercice 2016 à l'association « Animation Expression Jeunes ». Ce versement anticipé permettrait à l'association d'éviter un problème de trésorerie lors du paiement des charges salariales de mars 2016.

Monsieur le Maire, demande au Conseil municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette avance en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à cette association courant mars 2016.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

Décide,

D'allouer une avance de 20 000 € avant le vote du budget primitif 2016 sur la subvention qui sera allouée en 2016 à l'association « Animation Expression Jeunes ».

Délibération N° 11/2016
ENGAGEMENT DE DEPENSES N° 02 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire peut » engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Il est donc possible d'engager la somme maximale de 343 740,50€.

Monsieur le maire rappelle le montant du 1^{er} engagement de dépense voté lors du conseil municipal du 11 janvier 2016 qui s'élève au montant de 23 700€. Article 21311 opération 36.

Il propose de procéder au vote d'un second engagement de dépenses pour :

➤	Article 2161 opération 41 œuvre d'art (tableau des maires)	300,00 €
➤	Article 21318 opération 15 chenaux hangar de rangement	1964,00 €
➤	Article 2132 opération 105 antenne TV Varlope	680,00 €
➤	Article 2188 opération 103 Chariot de lavage école primaire	220,00 €
➤	Article 2184 opération 14 Rampe de spots salle des fêtes	4 835,00 €
➤	TOTAL SOMMES ENGAGEES	7 999,00 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, après avoir vérifié que cette somme cumulée à celle de l'engagement de dépense numéro 01 ne dépassent pas le quart (343 740 €) des crédits d'investissements d'équipement inscrits au budget 2015 (1 374 962 €) autorise le maire à :

- Signer toutes les pièces nécessaires à ces dépenses,
- A engager les sommes correspondantes,
- A inscrire ces crédits au budget primitif 2016.

Délibération N° 12/2016
AVIS SUR LE SDA ADAP (Sd'AP) DU RESEAU DE TRANSPORT DU PAYS VOIRONNAIS

Vu l'article L.1112-2-1 du Code des transports ;

Vu l'article R.1112-11-12-1 à 3, du décret n°2014-1231 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité –agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs.

Vu la délibération n°15-320 du 22 décembre 2015 du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du pays Voironnais relative à l'adoption du projet de Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée du réseau de transport,

Suite à l'annulation de son premier Schéma Directeur d'Accessibilité des transports par le Conseil d'Etat en juin 2012, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a relancé une démarche d'élaboration d'un nouveau schéma dès 2013. Les réflexions se sont poursuivies avec l'accompagnement d'un bureau d'études en 2014 et la concertation sur le projet a été engagée au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

La loi du 10 juillet 2014 est venue confirmer la nécessité d'élaborer un Sd'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée) du réseau, dans un cadre strictement défini par des décrets d'application fin 2014.

Il devait être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Le préfet a autorisé le Pays Voironnais à décaler le dépôt du document, notamment pour avancer sa démarche de concertation avec le Département concernant la programmation des aménagements des points d'arrêts communs sur le territoire.

Le Sd'AP est donc un document de programmation de la mise en accessibilité du réseau qui doit être élaboré pour les réseaux urbains sur 3 ans c'est-à-dire sur la période 2016/2018.

Il doit contenir :

Une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité du service public de transport,

Le calendrier de réalisation de ces actions,

Le plan de financement correspondant,

L'engagement formel de toutes les parties appelées à contribuer à sa réalisation.

Cette démarche d'élaboration a été présentée à plusieurs reprises en Commission « organisation des mobilités » en lien avec l'exécutif communautaire, pour les principales étapes de la démarche. Les élus communaux en charge de l'accessibilité, les techniciens du Département, les opérateurs de transport et les associations représentatives des personnes à mobilité réduite ont été régulièrement associés au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Le projet de Sd'AP a été adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 22 décembre 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet du Sd'AP et s'engage à contribuer à sa réalisation,

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports:

Monsieur Trouilloud donne aux membres du Conseil les différentes dates de réunions pour la préparation du budget 2016 :

Le 29 février : réunion de travail sur le fonctionnement

Le 07 mars : réunion de travail sur l'investissement

Le 21 mars : vote du budget 2016

Prochaine commission le 16 février

Urbanisme :

Une première réunion pour l'élaboration du schéma des eaux pluviales a eu lieu pour, dans un premier temps, collecter les informations.

Le Tribunal Administratif a donné acte par ordonnance, au Préfet de l'Isère du désistement de son recours tendant à l'annulation de la délibération du Conseil municipal portant approbation du Plan Local d'Urbanisme.

De nombreux dossiers sont arrivés au service urbanisme.

Une réunion aura lieu prochainement pour faire le point sur les ENS et plus particulièrement sur l'ENS du puit d'enfer

Prochaine commission le 15 février et le 10 mars

Travaux :

Monsieur Boizard a fait parvenir le compte rendu de la dernière commission travaux.

Les travaux du T4 à la Varlope démarrent.

Les études sur le pont des moulins se font en ce moment avec tous les moyens nécessaires, nacelle, mise en charge du pont.

Nous avons actuellement deux contentieux : l'un avec l'entreprise EVD pour les parkings de la place du centre Bourg, une lettre recommandée est partie pour demander à l'entreprise de refaire ces parkings ; Une autre lettre recommandée a été adressée à l'entreprise CAPE pour le chauffage du 1^{er} étage de la mairie. En effet après les travaux d'isolation, les radiateurs ont été réinstallés avec des raccords souples et depuis, plusieurs radiateurs ne fonctionnent pas. L'entreprise a été mise en demeure de faire fonctionner ces radiateurs. Les panneaux indicateurs ont été posés.

Prochaine commission le 25 février

Vie du village

Madame Montéréal présente l'esquisse faite par madame Noëlle Sandoli pour le tableau des Maires. Ce tableau sera exécuté sur du papier vergé en 70 de largeur. Une lettre de commande détaillée sera envoyée à madame Sandoli.

L'encadrement de ce tableau pourrait être fait par l'atelier encadrement de la MPT.

Le marché pour les affiches et les tickets de la saison culturelle ainsi que pour les « échos de Crossey » est en cours d'attribution.

Madame Montéréal donne ensuite le programme des manifestations à venir dont la pièce de théâtre jouée par l'association « Les pommes dauphines » les 5 et 6 mars et une conférence sur l'astronomie le 11 mars

Vendredi dernier a eu lieu le spectacle décentralisé de la MC2 il s'agissait de danse contemporaine avec la compagnie Sylvie Guillermin. 70 personnes ont assisté à ce spectacle dont les jeunes d'AEJ qui s'occupaient du bistro loco.

Prochaine commission le 16 février

Enfance jeunesse et action sociale

Des petits travaux sont à faire dans les locaux du restaurant scolaire.

AEJ a organisé à St Aupre une soirée « Startiflette » qui a connu un très grand succès.

Le comité de pilotage du RAM a eu lieu pour faire le bilan 2015 et le comité de gestion aura lieu prochainement. Le Ram est de plus en plus apprécié notamment dans sa mission d'aide aux assistantes maternelle et aux parents. Le Ram est subventionné à 70 % par la CAF.

Le repas des aînés s'est très bien passé malgré de nombreux malades qui n'ont pu y assister

Prochaine commission le 21 mars

Clôture de la séance à 21 h 45

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 21 MARS 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 15 février 2016